

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 807

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« c) Du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Écologiste-NUPES propose par cet amendement le HCR puisse remettre au Parlement ses observations dans le rapport remis annuellement au Parlement. Les observations du HCR sont précieuses pour que tout débat en matière de politique migratoire puisse se faire de manière parfaitement éclairée.